Shefford 1792

BULLETIN
D'INFORMATION
de la Municipalité du Canton de Shefford

Volume 12, numéro 2 - Été 2007

Saluons nos jeunes athlètes!

par Donald Tétreault, conseiller

Cynthia Ladouceur excelle non seulement dans ses études, mais elle performe aussi dans les sports. Elle est membre de l'équipe féminine de hockey, catégorie Bantam, qui a remporté la médaille d'argent aux Jeux du Québec tenus à Repentigny l'hiver dernier.

De plus, en compétition régionale (Richelieu-Yamaska), Cynthia s'est aussi distinguée en patinage artistique en remportant la médaille d'or pour l'interprétation, la médaille d'argent Multi-stars ainsi qu'une quatrième place en style libre.
Nous sommes fiers de toi.

De plus, deux de nos jeunes citoyens se sont signalés cet hiver au hockey avec l'Avalanche Bantam AA de la zone Yamaska-Missisquoi.

Benjamin Martin et Antoine Mainville font partie de l'équipe championne au niveau provincial. C'est une première pour la région. Nos deux jeunes athlètes se sont aussi signalés lors d'un tournoi à Strasbourg, en Suisse, en remportant la médaille d'argent.

Je ne peux passer sous silence l'excellent travail de M. Renaud Lessard.

Enfin, le 21 mai dernier avait lieu le Gala mérite en histoire organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu-Yamaska.

Trois élèves de secondaire 4 de l'école secondaire Wilfrid-Léger de Waterloo se sont distingués avec une note parfaite en histoire.

Notre Valérie Massé, citoyenne de Shefford, s'est vu remettre une bourse de 100 $ par le conseiller Tétreault, gracieuseté de la municipalité de Shefford.

Le Canton est fier de vous!

Le sommaire

Notre environnement	2
Les états financiers 2006	3
L'entente loisirs Shefford et Granby.	3
Un nouveau-né à la caserne	4
Les travaux de voirie en 2007	4
L'agrandissement de la caserne, une nécessité	5
L'ouvrage avant le plaisir	5
Un permis de feu, un mal nécessaire	6
Les installations septiques, c'est la responsabilité de tous	7
Le personnel du Service d'urbanisme et d'environnement	8
En bref	8
La Place Darby et ses inondations en 2006	9
Le vandalisme, c'est ça!	10
Un soutien financier à des organismes locaux	10
Le transport collectif : bilan	11
Le bénévole de l'année : monsieur Claude Pontbriand	12
Les numéros importants	12

Le mot du maire

Notre environnement

par Yves Gosselin, maire

Le printemps est enfin arrivé! Avec tout ce qui l'accompagne… déchets dans les fossés, trous dans les chemins, poussière, nettoyage des terrains, brûlage, etc.

En avril et en mai, votre municipalité s'attaque à la remise en état des chemins : après la fonte des neiges, un premier passage de la niveleuse pour combler un maximum de trous, puis un ou deux autres passages par la suite selon les conditions météo et routières. Mais qui dit niveleuse dit aussi poussière. Dès qu'on retouche les chemins, s'il ne pleut pas souvent comme ce fut le cas cette année, on a beaucoup de poussière! La période officielle de dégel ne prend fin qu'à la mi-mai : on ne peut donc pas commencer le rechargement des chemins et leur mise en forme finale avant cette date. Et la pose de l'abat-poussière ne peut se faire qu'une fois les chemins remis en état, soit vers la fin de mai! Faut donc prendre notre mal en patience…

Une fois la neige fondue, on découvre aussi, malheureusement, les nombreux déchets qui se sont accumulés dans les fossés tout au long de l'hiver - soit accidentellement, soit volontairement. La Municipalité s'occupe de ramasser les déchets plus volumineux ou dangereux. Mais elle compte aussi sur chaque citoyen pour que, collectivement, nous nettoyions nos fossés. Si chacun retirait du fossé bordant son terrain bouteilles et papiers, notre environnement n'en serait que plus propre, plus rapidement, ce qui profiterait à tous!

Une dernière chose : nous sommes en milieu rural et nous avons l'habitude de brûler nos branches, nos feuilles et même certains déchets. Mais avez-vous pensé à la pollution que cela engendre? La fumée et ce qu'elle contient contribuent à la pollution de notre air. Il ne faut surtout pas brûler des déchets contenant des produits chimiques, par exemple le bois traité : cela dégage énormément d'éléments toxiques dans l'air que vous et vos voisins respirez! Essayez donc de limiter vos petits feux... et pensez au compostage, peut-être. Par ailleurs, un comité régional travaille à l'élaboration d'un projet d'écocentre pour le secteur est de la MRC, où vous pourriez déposer vos petits rebuts de construction, métal, branches, feuilles, sapins… Un dossier à suivre!

Bon été!

Pour joindre plus facilement un membre du personnel de l'hôtel de ville de la municipalité

Le numéro de téléphone de la municipalité est le 450 539-2258.

Pour joindre le poste de :

Yves Gosselin, maire	**228**
Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière	**224**
Le bureau des conseillers	**229**
Julie Guilmain, inspectrice en urbanisme et en environnement	**234**
Marc Cournoyer, inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement	**225**
Annie Martin, secrétaire, Service d'urbanisme et d'environnement	**223**
Rolland Fortin, inspecteur en voirie	**227**
Sheron Forand, secrétaire	**222**
Francine Larose, secrétaire	**235**
Paulette Roy, réceptionniste	**221**
Les pompiers pour urgence	**9-1-1**
Les premiers répondants pour urgence	**9-1-1**

Les états financiers 2006

par Daniel Leclair, conseiller

À son assemblée du conseil du 3 avril dernier, la Municipalité de Shefford a déposé, pour approbation, les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2006.

La Municipalité a terminé l'année 2006 avec un surplus accumulé de 666 526 $. L'augmentation du surplus est due principalement à la croissance plus importante qu'anticipée des revenus provenant de la taxe foncière. En 2006, l'arrivée de nouveaux citoyens et la croissance soutenue de la construction (nouvelles habitations et rénovations) ont permis d'accumuler des revenus fonciers additionnels de 172 016 $ (5,6 %) par rapport aux prévisions budgétaires et de 224 109 $, soit 7,5 % supérieurs aux résultats de l'année 2005.

Les revenus totaux ont atteint la somme de 4 945 951 $, soit 617 600 $ de plus que budgétisés en début d'année.

Les dépenses de fonctionnement, pour leur part, totalisent 4 034 174 $, soit une augmentation de 523 175 $ ou 14,9 % par rapport aux résultats de l'année précédente. Les principaux postes qui ont contribué à cette hausse sont :

1) cueillette et transport des déchets pour 393 451 $;
2) la sécurité publique pour 143 734 $; et
3) l'entretien du réseau routier pour 74 316 $.

Au cours de l'année 2006, la Ville a procédé à des emprunts bancaires totalisant 1 142 608 $. Ces argents ont été consacrés aux différents projets de voirie entrepris en 2006. Au début 2007, ces emprunts temporaires ont fait l'objet d'une émission d'obligations du même montant, tombant à échéance en 2012.

Au cours du dernier exercice, les membres du conseil ont opté pour payer comptant les dépenses en immobilisation concernant la construction d'un nouveau garage municipal. De plus, à même le surplus accumulé à la fin de l'année 2006, votre conseil a décidé de payer comptant l'achat d'un nouveau camion d'incendie livré au début de 2007.

Comme vous pouvez le constater, votre ville affiche des résultats financiers témoignant d'une saine gestion financière.

L'entente loisirs Shefford et Granby

par Donald Tétreault, conseiller

Nous désirons vous informer des changements apportés à la nouvelle entente en matière de loisirs, laquelle entrera en vigueur le 1er août 2007.

Le coût de la carte loisirs sera de 20 $, et elle sera payée entièrement par la municipalité. La carte est disponible à la bibliothèque de Granby, qui est située au 11, rue Dufferin. Lors de votre inscription, une preuve de résidence sera exigée.

Le coût de toutes les disciplines ou des activités est majoré de 50 %.

Si une activité coûte, par exemple, actuellement 100 $, elle coûtera désormais 150 $.

Votre municipalité, sur présentation du reçu émis par les Loisirs de Granby, vous remboursera cette augmentation de 50 $ ou le tiers du coût total. Vous ne serez aucunement pénalisé par cette majoration.

La carte loisirs vous donne accès sans frais supplémentaires, soit au même tarif que les résidants de Granby, aux endroits suivants : la bibliothèque, la piscine Miner pour le bain libre, le champ de tir, le patin libre et le zoo de Granby.

Un nouveau-né à la caserne !

par Denis Labrecque, capitaine

Le Service de sécurité incendie de la municipalité du Canton de Shefford a fait l'acquisition d'un nouveau camion autopompe tout neuf. Eh oui ! Une grande acquisition ou grosse dépense, direz-vous ?… mais le service incendie est un mal nécessaire qui doit être efficace. Le ministère de la Sécurité publique du Québec dirige actuellement une réorganisation en profondeur de la protection incendie sur l'ensemble du territoire. Les nouvelles exigences gouvernementales vont affecter particulièrement les municipalités rurales comme Shefford. Par ailleurs, la municipalité bénéficiera, de ce fait, des dispositions légales en matière d'exonération de responsabilité. Nous devons donc rencontrer certaines exigences pour respecter ce schéma de couverture de risque.

Outre la prévention et le combat des incendies de toute nature, les pompiers du service d'incendie interviennent chaque fois que des vies humaines sont en danger ou que des biens sont menacés. Pour ce faire, le service incendie a maintenant un camion autopompe qui répond mieux aux besoins de notre municipalité.

Notre belle montagne nous offre un beau décor féerique, mais nous donne aussi des maux de tête. Le relief très prononcé de la montagne occasionne beaucoup de difficultés au personnel et aux camions à incendie. Le nouveau camion a plus de capacité et d'options, si on le compare aux anciens camions du service.

Voici quelques points techniques du camion autopompe :

- Camion international 7600, 2 portes, 10 roues, année 2007
- Moteur diesel Cummins ISM 425V 410 HP
- 2000 gallons impérial
- Pompe 1050 gallons d'eau par minute
- Freins Jacob
- Transmission automatique Allison 4000EVS P
- Système de chaîne pour traction ON Spot
- Support d'échelle hydraulique
- Piscine portative 2500 gallons impérial

Le remplacement de notre autre véhicule de combat incendie est prévu en 2009, afin de répondre davantage à nos besoins et de rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risque en matière de quantité d'eau et de performance.

Les travaux de voirie en 2007

par Doris Chagnon, conseiller

Chaque année, la municipalité procède à des travaux de voirie qui consistent en la réfection des routes déjà pavées et à l'asphaltage de rues non pavées. Ces rues non pavées sont situées dans des développements ouverts depuis le début des années 90 et dont la construction résidentielle est, à toutes fins, complétée. Ces rues ne furent pas asphaltées au début de leur développement afin d'éviter d'abîmer rapidement le pavage par la circulation des véhicules lourds.

Les rues qui seront pavées cette année sont localisées dans le développement Maher : la rue Robitaille de la route 112 à la rue Boivert, la rue Bertrand de Lorraine à Boivert, les rues Lamoureux, Lacoste et Josée en entier ainsi que la rue Lavigne de Lorraine à Lacoste et la rue Maher de Robitaille à Pierre. Toutes ces rues recevront un nouveau revêtement.

Les rues qui seront pavées pour la première fois sont les rues des Sorbiers et des Chênes. Cette dernière le sera de la 241 jusqu'à la rue des Sorbiers.

Les dépenses occasionnées par ces travaux seront absorbées par le budget 2007 et n'exigeront pas d'emprunt. Quant à l'entretien général des routes de la municipalité, il relève d'un poste budgétaire autre qui ne sera pas affecté par ces travaux.

L'agrandissement de la caserne, une nécessité!

par André Pontbriand, conseiller

C'est dans la semaine du 1er mai 2007 que la première pelletée de terre fut exécutée en présence de MM. Denis Labrecque, capitaine du Service des incendies, Stéphane Brien, Construction Brien Chalifoux inc., André Cadorette, directeur du service d'incendie de la municipalité du Canton de Shefford, et Pascal Plante, du service de la voirie et pompier.

Cet agrandissement était une nécessité à la suite de l'augmentation du nombre de pompiers - nous sommes passés de 15 à 30 pompiers -, à cause du manque d'espace pour le rangement du matériel requis pour les interventions et les outils nécessaires à l'entretien des divers équipements, à cause du vestiaire devenu trop exigu pour le nombre de pompiers requis pour intervenir sur le territoire à toutes les heures de la journée, à cause d'un besoin urgent d'avoir une salle de lavage pour les habits (bunkers) des pompiers, à cause du besoin d'avoir une salle de formation suffisamment grande pour donner la formation exigée par la sécurité civile. Pour recevoir leur formation hebdomadaire, nos pompiers devaient sortir les camions de la caserne. De plus, les nouveaux camions à incendie prennent plus d'espace, car ils doivent transporter plus d'eau pour respecter la réglementation. Enfin, on peut signaler que cet agrandissement pourra servir de refuge temporaire lors d'évacuations à la suite de divers sinistres.

Cet agrandissement de 25 X 55 pieds sur deux étages sera doté au premier étage d'un hall d'entrée, de deux bureaux pour des rencontres personnalisées, d'une salle de déshabillage et de rangement pour la tenue vestimentaire des pompiers, d'une salle de lavage, d'un atelier d'entreposage et d'un escalier pour accéder au deuxième. Le deuxième étage comprendra une salle de formation qui pourra aussi servir de refuge lors de certains sinistres, une salle de repos et de conditionnement, une petite cuisinette et un autre espace de rangement. Voilà en bref le pourquoi de cet aménagement.

L'ouvrage avant le plaisir!

par André Cadorette, directeur, Service incendie

Le mois dernier, un de nos officiers, André Martineau pour ne pas le nommer, a pris une dure mais sage décision, soit celle de laisser ses fonctions de lieutenant du service incendie et de coordonnateur des premiers répondants pour rejoindre les rangs de pompier. André avait beaucoup de plaisir à faire le travail d'officier, et il le faisait à merveille, mais il ne pouvait y mettre autant d'efforts qu'il le voulait.

Bien que nous fassions tous partie de cette famille de pompiers/premiers répondants (à temps partiel), la priorité demeure, soit la famille et notre occupation principale. S'impliquer au sein de notre collectivité dans ce domaine demande beaucoup de disponibilité et beaucoup de responsabilité. Il faut savoir quand mettre les freins et faire un recul, s'il le faut.

André, en mon nom et en celui des membres de la brigade, je te remercie des heures et des efforts que tu as accomplis durant ces dernières années. Ton leadership et ta détermination font partie de tes qualités. La bonne nouvelle est que tu demeures tout de même au sein du service.

P.-S. : Je profite de cette tribune pour inviter les gens qui ont de la disponibilité et qui désireraient faire partie du service de premier répondant et du service incendie d'en faire la demande en remplissant un formulaire d'application, qui est disponible à l'hôtel de ville. Les personnes résidant dans le secteur ouest de la municipalité et disponibles de jour seront priorisées.

Le permis de feu, un mal nécessaire

par Marc Cournoyer
Inspecteur adjoint en urbanisme et environnment
Garde-feu et pompier

Un cas semi-fictif : Le samedi 21 avril 2007, un citoyen de Shefford (appelons-le M. Brûlé) décide de se débarrasser des feuilles et branches mortes qui jonchent son grand terrain depuis l'automne. Par le fait même, il décide aussi de brûler quelques débris de construction : bois, clin de vinyle, bardeau d'asphalte, etc. Une bonne journée d'ouvrage pour remettre son terrain en bon état après les temps durs de l'hiver!

Pas de problème jusqu'à maintenant…

Oublions le fait qu'il fasse assez chaud cette journée-là. Oublions le fait qu'il n'y ait pas eu de pluie depuis environ deux semaines. Oublions le fait qu'il vente beaucoup. Oublions le fait que le terrain de M. Brûlé soit très boisé et à flanc de montagne. Oublions le fait que M. Brûlé n'ait pas de boyau d'arrosage près de son feu. Oublions le fait que M. Brûlé n'ait pas communiqué avec la municipalité pour obtenir un permis de brûlage. Oublions le fait que, pour la région, la municipalité ait décrété une interdiction de feux à ciel ouvert et n'émette pas de permis pour cette période, car le danger d'inflammabilité est élevé. Ouf!

M. Brûlé allume son feu et, pour quelques minutes, tout va bien. Il décide d'ajouter un peu de clin de vinyle et de bardeau d'asphalte pour bien le nourrir. M. Brûlé n'a pas remarqué que son feu est près de son puits, et il ne sait pas que lorsqu'une matière synthétique à base d'hydrocarbure (plastique) - comme le clin de vinyle et le bardeau d'asphalte - brûle, celle-ci devient liquide et pénètre dans le sol jusqu'à sa nappe phréatique (eau de puits qu'il boit).

Soudainement, un bon coup de vent pousse le feu de M. Brûlé vers l'arrière de son terrain. M. Brûlé va chercher une chaudière d'eau dans la maison pour contrôler le feu. À son retour, sa remise brûle, et le feu est 100 pieds plus loin dans la montagne. Oups! Il essaie d'aller chercher son boyau d'arrosage, mais il se trouve… dans sa remise! Il va chercher une autre chaudière, mais, à son retour, le feu est 200 pieds plus loin dans la montagne et semble se diriger vers la maison de son voisin.

M. Brûlé, voyant que sa petite journée de travail est gâchée, décide enfin d'appeler les pompiers. À l'arrivée de ceux-ci, quelque six minutes plus tard, le feu a déjà commencé à brûler la haie de cèdres du voisin de M. Brûlé, à plus de 600 pieds du point d'origine du feu. Perte totale : gloriette, abri bois ainsi que plusieurs arbres et jouets des enfants du voisin sont brûlés.

Près d'une heure et demie plus tard, les pompiers ont finalement repris le contrôle de la situation. On constate un triste bilan : une remise, une gloriette ainsi qu'un abri bois détruits, plus d'un acre de terrain boisé perdu, un puits à décontaminer, dix pompiers épuisés, trois camions d'incendie sur les lieux, une amende salée pour M. Brûlé pour avoir allumer un feu sans permis, et, en plus, une amende supplémentaire pour avoir brûlé des matières synthétiques interdites.

Tout cela aurait pu être évité par un simple coup de téléphone à la municipalité.

SVP, évitez d'agir comme M. Brûlé. Informez-vous. Le permis de brûlage n'est pas là pour vous importuner et vous imposer des contraintes exagérées et inutiles, mais pour vous aider à prendre une décision " allumée " et pour vous éviter tout ce qui pourrait s'ensuivre avec les assurances dans de tels cas.

P.-S. : En passant, M. Brûlé téléphone maintenant régulièrement pour son permis de feu… Ah bon! Et en plus, le permis est gratuit!!

Les installations septiques

C'est la responsabilité de tous!

Par Julie Guilmain, inspectrice en urbanisme et en environnement

Lors de la construction d'une installation septique, plusieurs personnes interviennent dans le processus, et ce, de la planification à la réalisation. Chacun possède un rôle clé à jouer qu'il est essentiel de bien distinguer.

Le propriétaire :

Il joue un rôle à plusieurs niveaux soit :

- engager un professionnel compétent;
- choisir un système BNQ (Bureau de normalisation du Québec), le cas échéant;
- obtenir un permis de la municipalité;
- engager un excavateur compétent;
- s'assurer que les travaux se réalisent suivant les plans approuvés;
- déposer à la municipalité une copie du contrat le liant au fabricant du système de traitement, le cas échéant;
- s'assurer que la vidange de la fosse septique s'effectue aux deux ans;
- faire effectuer l'entretien d'un système de traitement, le cas échéant.

Le propriétaire est celui qui aura à utiliser ce système. Nul besoin d'insister sur l'importance du bon fonctionnement d'un système de traitement. Il est essentiel que les propriétaires soient conscients de leurs responsabilités.

Le consultant :

Il est la personne de confiance du propriétaire. C'est sur lui que ce dernier compte pour lui assurer un système de traitement qui pourra traiter les eaux usées. Il a un rôle essentiel à jouer :

- déterminer la perméabilité du sol;
- déterminer l'épaisseur de sol naturel propice au traitement des eaux usées;
- déterminer la superficie disponible et tous les éléments qui influencent le choix d'un système de traitement;
- indiquer au propriétaire tous les choix qui s'offrent à lui et lui expliquer les différences entre chacun des systèmes;
- réaliser un plan complet du système de traitement à construire conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

La municipalité :

La municipalité a d'abord et avant tout la responsabilité d'appliquer le Règlement (Q-2, r.8). Elle joue un rôle de «chien de garde» de l'environnement, en s'assurant que les travaux projetés respectent l'ensemble du règlement :

- s'assurer que l'étude de caractérisation du sol et les plans fournis soient complets et permettent de vérifier la conformité du projet;
- s'assurer que le système de traitement prévu respecte toutes les dispositions du règlement;
- émettre le permis;
- s'assurer que la municipalité reçoit une copie du contrat d'entretien, le cas échéant;
- appliquer le règlement en s'assurant qu'il n'y a pas de rejet d'eaux usées dans l'environnement.

L'excavateur :

L'excavateur réalise les travaux. Il a une très grande responsabilité dans l'efficacité du système de traitement:

- comprendre le plan et signaler au propriétaire ou au consultant toute anomalie dans la planification;
- réaliser les travaux suivant le plan fourni;
- aviser la municipalité pour l'inspection des travaux.

Dans le cas d'un système de traitement, fournir au propriétaire les guides du fabricant, c'est-à-dire :

- le guide d'utilisation du propriétaire;
- le guide d'installation;
- le guide d'utilisation et d'entretien;
- le guide de dépannage et de réparation.

Le fabricant :

Essentiellement, le propriétaire peut faire le choix entre un élément épurateur de type conventionnel (dans la mesure où les caractéristiques du sol le permettent) ou un système de traitement. Dans ce dernier cas, un autre joueur s'insère dans le processus : le fabricant du système de traitement. Ses responsabilités sont :

- faire approuver son système de traitement par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ);
- s'assurer que les systèmes de traitement vendus respectent la certification NQ;
- fournir avec chaque système vendu tous les guides;
- être lié par contrat avec le propriétaire, et ce, en tout temps;
- effectuer l'entretien du système et s'assurer que l'effluent respecte toujours les normes de rejet prévues au règlement.

Bref, plusieurs intervenants, qui ont tous un rôle important à jouer, sont donc impliqués dans le processus de la construction d'une installation septique. Ils ont tous le devoir, y compris les propriétaires, de participer activement à la protection de l'environnement!

Source : Fédération québécoise des municipalités

Le personnel du Service d'urbanisme et de l'environnement

par André Pontbriand, conseiller

Dans l'ordre habituel : la secrétaire du service, Mme Annie Martin, la préposée à l'inspection des boues de fosses septiques, Mme Isabelle Perreault, l'inspectrice en urbanisme et en environnement, Mme Julie Guilmain, et M. Marc Cournoyer, l'inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement.

Ce personnel est aidé occasionnellement par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui vérifie la conformité des demandes en urbanisme avec les règlements de la municipalité. Ce comité se réunira le 21 juin, le 26 juillet, le 23 août, le 20 septembre, le 24 octobre, le 21 novembre et le 19 décembre 2007.

Nous tenons à remercier M. Daniel Guay et le conseiller, Claude Lallier, pour leur implication au sein de ce comité. M. Guay a dû abandonner sa participation à la suite d'un changement de lieu de travail, tandis que le conseiller Lallier a quitté temporairement cette fonction pour des raisons de santé. M. Marcel Charland succède à M. Guay, tandis que le conseiller Donald Tétreault remplacera temporairement M. Lallier.

En bref!

Le CCU

À sa séance du 7 mars 2007, le conseil désignait M. Marcel Charland et le conseiller Donald Tétreault comme membres du Comité consultatif d'urbanisme. M. Charland remplace M. Daniel Guay, qui est appelé à être moins présent sur le territoire de la municipalité, et M. Tétreault devient le substitut du conseiller Claude Lallier pour une certaine période. De plus, le CCU entrevoit qu'en période de pointe et lorsque les circonstances le justifieront, la fréquence des rencontres sera augmentée en vue de mieux répondre aux attentes des citoyens et de minimiser les délais.

Les chiens dans le parc écologique

On rappelle aux propriétaires de chiens qui visitent le parc écologique qu'il est obligatoire de les tenir en laisse afin d'éviter des désagréments aux autres utilisateurs de ce parc. Merci pour votre collaboration.

La fondation Alzheimer

Votre municipalité est maintenant représentée au sein de la fondation Alzheimer par le conseiller Donald Tétreault. Son travail est de renseigner et de diriger les gens vers les nombreux services qu'offre la société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre municipalité.

Erratum - texte sur les abeilles dans le dernier bulletin

On aurait dû écrire "Les femelles mesurent de 13 à 16,5 millimètres de longueur" et non de 13 à 16,5 centimètres.

La place Darby et ses inondations en 2006

par André Pontbriand, conseiller

Quelques citoyens de la place Darby, après avoir été inondés à trois reprises au printemps et à l'automne 2006, ont demandé au conseil, à savoir s'il n'était pas possible d'organiser pour eux une rencontre avec les autorités gouvernementales et municipales responsables des barrages sur la rivière Yamaska-Nord.

Après avoir échangé quelques lettres avec le ministère de l'Environnement du Québec, le conseil apprenait de sa directrice générale que le ministère déléguait deux représentants de son Centre d'expertise hydrique, MM. Dumont et Aubé, ingénieurs.

De plus, lors de cette rencontre prévue pour le vendredi 29 mars 2007 à 16 h 30, ces messieurs étaient accompagnés d'un représentant du ministère de l'Environnement et de M. Serge Robert, ingénieur à la ville de Granby, responsable du barrage du lac Boivin.

Les citoyens présents ont pu avoir réponse à leurs points d'interrogations concernant le niveau de l'eau dans les bassins de rétention au moment de l'ouverture des vannes des trois barrages, les séquences d'ouverture de chaque barrage, les mécanismes de contrôle et d'information entre les intervenants, le moment où ils jugent important d'ouvrir les vannes de ces barrages, etc.

À la suite des questions des citoyens et des citoyennes du secteur Darby, les responsables du contrôle de ces ouvrages ont convenu d'être plus vigilants sur la séquence et le contrôle de l'ouverture des vannes et d'ouvrir les vannes du barrage de Granby dès que le niveau de l'eau atteindra quatre pouces au lieu de huit pouces, comme c'était le cas par le passé.

Ces spécialistes ont répondu à toutes les questions des citoyens. Ils ont spécifié qu'ils surveilleront de près ces ouvrages et qu'ils feront tout ce qui est humainement possible de réaliser pour éviter les inondations de ce secteur tout en ne garantissant pas qu'il n'y aura plus d'inondations, surtout à la suite des changements climatiques que subit notre planète.

En présence d'une vingtaine de citoyens et citoyennes du secteur Darby, les représentants du ministère ont présenté un bref historique sur la construction et le rôle du barrage de Waterloo ainsi que sur celui du barrage Choinière, dont ils ont la responsabilité. Ils ont aussi expliqué les mécanismes de contrôle mis en place pour surveiller le débit de ces réservoirs lors de la crue des eaux. Ils ont aussi insisté sur les crues anormalement abondantes du printemps et de l'automne 2006.

Le vandalisme, c'est ça!

par Donald Tétreault

Dans notre dernier bulletin, je vous ai parlé du vandalisme. Les quelques photos présentées vous montrent l'ampleur des dégâts subis par votre parc Val-Maher. Votre municipalité a procédé aux réparations.

Nous demandons à la population de servir de gardien et de signaler toutes les infractions qui seraient commises.

C'est notre parc, c'est notre argent! Merci.

Un soutien financier à des organismes locaux

par André Pontbriand, conseiller

Le vendredi 1er juin 2007, monsieur le maire Yves Gosselin conviait certains représentants d'organismes qui interviennent auprès de nos citoyens et de nos citoyennes afin de leur remettre un montant d'argent qui les aidera à poursuivre leur travail bénéfique. Cette photo fut prise lors de la remise des chèques à : M. Robert Bourgault des Amis du Bassin Versant du lac de Waterloo, 5 000 $; Mme Nathalie Désilets de la Maison Diapason, 450 $; Mme Josée Archambault du Centre d'action bénévole de Waterloo, 5 000 $; MM. Martin Couture et Daniel Rondeau de la Maison des jeunes, 1 000 $; MM. Michel Cormier et Pascal Gauthier de la Maison de la culture, 1 000 $; et Mme Diane Norris de la bibliothèque de Waterloo, 5 000 $.

Le transport collectif : bilan

par Manon Bessette

Depuis le 1er novembre 2006, la MRC Haute-Yamaska offre à ses résidants des secteurs ruraux (Bromont, Roxton Pound, Shefford, Saint-Alphonse, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, Warden, Waterloo) un service de transport collectif.

Après 6 mois d'opération, au 30 avril 2007, il y a eu 99 déplacements répertoriés un peu partout dans la MRC. Nous ne pouvons pas encore crier victoire, mais c'est tout de même un bon début.

NOTRE DÉFI : créer de nouvelles habitudes de transport chez les citoyens.

Avec du recul, nous pouvons constater que les gens n'ont pas perçu la facilité que peut engendrer l'utilisation d'un tel service. Apportons donc quelques explications :

Le transport collectif peut être utilisé pour votre magasinage, chez vous ou vers Granby, pour vos rendez-vous personnels, pour visiter des amis, etc. Il suffit d'appeler au Service de transport collectif de la MRC de la Haute-Yamaska au :

450 539-4515
ou sans frais : 1 877 539-4575

et faire vos demandes de transport. Vous serez surpris de l'efficacité de notre service. Un formulaire d'inscription doit au préalable être rempli. Ce formulaire est disponible à l'hôtel de ville de votre municipalité ou sur le site : www.haute-yamaska.ca. L'inscription est gratuite.

MOT CLÉ À RETENIR EN TRANSPORT COLLECTIF :

SOUPLESSE dans les points d'embarquement

Vous avez une grille horaire avec des «Journées Transport» pré-établies pour chaque municipalité de la MRC (voir tableau). Des points de chute ont été déterminés. Il est important de comprendre que ces points de chute sont indiqués à titre de repère. Il est évident que si vous habitez trop loin d'un point de chute, nous ne vous ferons pas marcher jusque-là. Notre véhicule passera tout près de votre résidence, si ce n'est pas directement chez vous! Lors de la réservation, nous vous avisons de l'endroit exact où vous serez embarqué ou débarqué afin de satisfaire au maximum votre demande de transport.

SOUPLESSE dans les heures d'embarquement

La grille horaire vous garantit un véhicule pour la «Journée Transport» de votre secteur avec les heures d'embarquement suivantes : 8 h 30 à 9 h 30 le matin et 14 h 30 à 15 h 30 l'après-midi. Tout en respectant l'optique du co-voiturage, ces heures d'embarquement peuvent également être modifiées selon vos besoins, si cela convient à tout le monde!

SOUPLESSE dans la grille horaire

En plus de la «Journée Transport» de votre secteur, vous pouvez utiliser le transport collectif tous les autres jours de la semaine s'il y a des véhicules disponibles dans votre secteur durant ces journées. Il suffit de faire vos demandes de déplacements, et le personnel à la répartition tentera du mieux qu'il pourra de vous offrir du transport en utilisant les places disponibles à bord des véhicules de transport adapté de la région. Cette façon de faire se voit plus comme un service d'appoint selon les disponibilités du moment.

JOURNÉE TRANSPORT

SECTEUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	POINTS DE CHUTE
BROMONT	X					Épicerie Adamsville / 182 ch. d'Adamsville
				X		Kiosque Postal / Parc Carrousel 1699, rue Shefford Dépanneur Shefford / 624, rue Shefford
SHEFFORD			X			Hôtel de Ville / 245, ch. Picard Jonction rue Ostiguy et rue Colette
					X	Jonction rue Brodeur et ch. Frost Village Hôtel de Ville / 245, ch. Picard Dépanneur Val Maher / 100, rue Denison
				X		Jonction ch. Coupland et ch. Maheu Dépanneur Val Maher / 100, rue Denison
ROXTON POND		X				Pharmacie Familiprix / 694, Principale
ST-ALPHONSE	X					Kiosque Postal / jonction rue Klondike et rue Germain
STE-CÉCILE-DE-MILTON		X				Magasin Général Sylvain Roy / 48, Principale
ST-JOACHIM-DE-SHEFFORD			X			Hôtel de Ville / 567, 1re Rang Ouest
WARDEN			X			Garage Jean Parent (Shell) / 177, Principale
WATERLOO			X		X	Marché Metro Lussier / 4615, rue Foster Restaurant Au Royaume du Steak / 300, Lewis

DESTINATION FINALE GRANBY	Galeries de Granby / rue Évangéline porte #3 CHG / abribus jonction rue Paré et Boulevard Leclerc CLSC / 294, rue Deragon (entrée rue Laurier)

(D'autres points de chute pourront être déterminés selon les besoins.)

Une tarification très abordable :

2 $ par personne pour une course simple (aller ou retour) lorsque le transport s'effectue sur le territoire d'une seule et même municipalité.

4 $ par personne pour une course simple (aller ou retour) lorsque le transport s'effectue d'une municipalité à une autre.

Gratuit pour les enfants de 5 ans et moins.

Nous attendons vos appels!

Transport collectif de la MRC de la Haute-Yamaska
5827, rue Foster, Waterloo (Québec) J0E 2N0

Le bénévole de l'année

Monsieur Claude Pontbriand

par André Pontbriand, conseiller

Votre conseil avait décidé en 2006 de souligner annuellement, pour la première fois de son histoire, le bénévolat d'un ou d'une citoyenne qui œuvre auprès des comités ou des organisations de votre municipalité. En 2006, notre bénévole fut M. Guy Huot. Cette année, votre conseil a récidivé en soulignant le travail de M. Claude Pontbriand, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis dix-neuf ans. C'est à sa séance régulière du mardi 3 avril 2007, en présence d'une trentaine de citoyens, que monsieur le maire présenta le bénévole honoré de l'année, en ces termes :

«M. Pontbriand est un des membres actifs au sein de ce comité depuis le 4 octobre 1988, soit depuis dix-neuf ans. Il a fait partie du premier comité mis en place par le conseil, et dont les membres étaient MM. Guy Huot, M. Claude Lallier, feu M. Maurice Gougeon, inspecteur en bâtiment, Mme Ruth Stoddard, le conseiller Marc Ostiguy et notre bénévole 2007.

Le conseil remercie M. Claude Pontbriand pour sa disponibilité, son assiduité et son travail constant au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Comme maire, il me fait plaisir de remettre une plaque souvenir au nom des citoyens et des citoyennes pour commémorer le travail de ce bénévole. Une seconde plaque identique à celle qui est remise ira orner le tableau d'honneur de la municipalité.

Merci, M. Pontbriand, et continuez votre excellent travail.»

Les numéros de téléphone importants

Urgences (ambulance, incendie, police) : . 9-1-1
La caserne des pompiers : . . 776-3316

La mairie du Canton de Shefford
245, chemin Picard, Shefford (Québec) J2M 1J2

Téléphone : . . 539-2258
Télécopieur : . . 539-4951

Accueil et information . . poste 0
Bureau du maire . poste 228
Direction générale . poste 224
Urbanisme et environnement . poste 223
Perception et taxes . . poste 222
Voirie et travaux publics . . poste 227

Courrier électronique : info@cantonshefford.qc.ca
Site Internet : www.cantonshefford.qc.ca

Le Bulletin d'information est produit par la municipalité du Canton de Shefford

Coordination :	André Pontbriand, conseiller municipal Sylvie Gougeon, directrice générale
Collaboration :	Manon Bessette, André Cadorette, Doris Chagnon, Yves Gosselin, Julie Guilmain, Denis Labrecque, Daniel Leclair, André Pontbriand et Donald Tétreault
Révision des textes :	Marielle Clément
Photos :	André Pontbriand
Réalisation :	Sylvain Audet, mba Canton de Shefford, 450 777-1489

POSTES CANADA CANADA POST

Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036953